CONFIDENTIEL

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

N^O^ : R-4114-2019

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

ÉNERGIR, s.e.c., société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3

(ci-après « **Énergir** »)

AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ
(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE ET ART. 33 DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Je, soussigné, **CHARLES BRENN**, vice-président, Technologies de l'information, faisant affaire au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis à l'emploi d'Énergir et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;

2. Énergir est une entreprise qui œuvre dans le domaine de la vente et de la distribution du gaz naturel au Québec;

3. Dans le cadre du présent dossier, Énergir dépose, sous pli confidentiel, les informations caviardées et le tableau relatif aux coûts du projet de modernisation de la solution informatique utilisée pour la gestion des approvisionnements gaziers (ci-après le « **Projet** ») se trouvant à la pièce Énergir-21, Document 1, le tout pour les motifs ci-après exposés;

4. [redacted];

5. [redacted];

6. [redacted];

7. Compte tenu de ce qui précède, Énergir est justifiée de demander à la Régie d'ordonner la confidentialité des informations caviardées et du tableau des coûts se trouvant à la pièce Énergir-21, Document 1, et ce, pour une durée indéterminée;

8. Tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ, à Montréal, le 19 décembre 2019.

(s) Charles Brenn

CHARLES BRENN

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi,
à Montréal, ce 19e jour de décembre 2019

(s) Mélanie Beauvais, 181625

Commissaire à l'assermentation pour tous
les districts judiciaires du Québec